

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

*Visa CF n° 01259
18/12/2015 ou*

- VU la Constitution ;
VU la Charte de la Transition ;
VU le décret n° 2014-001/PRES-TRANS du 18 novembre 2014 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2015-892/PRES-TRANS/PM du 19 juillet 2015 portant remaniement du Gouvernement ;
VU la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règle de création des catégories d'établissements publics ;
VU le décret n° 2000-508/PRES/MEF du 27 octobre 2000 portant érection de l'Institut national de la statistique et de la démographie en établissement public de l'Etat à caractère administratif ;
VU le décret n° 2014-613/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Administratif (EPA) ;
VU le décret n° 2015-985/PRES-TRANS/PM/SGG-CM du 17 août 2015 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret n° 2015-989/PRES-TRANS/PM/MEF du 17 août 2015 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie et des Finances ;
Le Conseil des Ministres de la Transition entendu en sa séance du 28 octobre 2015 ;

D E C R E T E

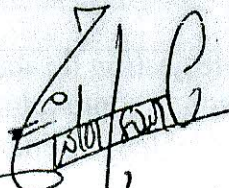
Article 1 : Sont approuvés les statuts particuliers de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) dont le texte est joint au présent décret.

Article 2 : Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires notamment le décret n°2007-252/PRES/PM/MEDEV/MFB du 11 mai 2007 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie.

Article 3 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 18 decembre 2015

Le Premier Ministre



Yacouba Isaac ZIDA



Le Ministre de l'Economie et des Finances



Jean Gustave SANON

**STATUTS DE DE L'INSTITUT NATIONAL DE
LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
(INSD)**

